

Franck Neveu, *Dictionnaire des Sciences du langage*, Paris, A. Colin (édition 2011)

DICIONNAIRIQUE [métalexigraphie]

La dictionnaire est l'étude des conditions d'élaboration des dictionnaires pris comme objets sociétaux et commerciaux régis par des contraintes éditoriales spécifiques. La dictionnaire est un domaine constitutif de la métalexigraphie. Bernard Quemada expose ainsi la distinction qu'il convient de faire entre dictionnaire et lexicographie :

Sous l'angle des *dictionnaires* de langue [...] les rapports entre *dictionnaire* et *lexicographie* sont simples : la *dictionnaire* dont ils relèvent a pour condition nécessaire la mise en œuvre des données de nature *lexicographique* [...], mais condition non suffisante. En ce cas, une « bonne » *dictionnaire* exige une bonne *lexicographie* (on peut ajouter que celle-ci implique une « bonne » *lexicologie* et elle-même une « bonne » *linguistique*). La première tire bien parti des données de la seconde mais doit les sélectionner, les traiter et les aménager en fonction du *programme dictionnaire* retenu. À l'inverse, la maîtrise des connaissances particulières qui entrent dans la *dictionnaire* n'est ni nécessaire ni utile pour réaliser un excellent travail *lexicographique*.

B. Quemada, « Notes sur lexicographie et dictionnaire », *Cahiers de lexicologie*, n° 51, 2, 1987.

➤ Voir Métalexigraphie 📖.